

L'Éclair



Saint-Arnoult
en Yvelines

www.saintarnoultenyvelines.fr

MAGAZINE MUNICIPAL DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Plan de circulation

La marche avant est
enclenchée ! **Page 7.**



Clôture : faites le bon choix

P.4



Disparition d'une partie du réseau

P.8

Le mot du Maire



Chère Arnolphienne,
Cher Arnolphien,

Dans quelques jours nous présenterons et voterons le premier budget de notre mandature. Vous y constaterez la fidélité de nos engagements et le maintien de nos ambitions pour notre ville malgré le contexte économique difficile et un temps d'incertitude.

C'est aussi, l'occasion de faire le point sur la santé financière de notre commune, au regard du bilan de l'année écoulée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'excès des dépenses durant le premier semestre 2020 par la précédente mandature, nous a contraint au second semestre à restreindre la ville de toute dépense importante.

Cependant, malgré ces limites budgétaires qui nous sont imposées en matière d'investissement et qui ralentissent certains projets, vos élus travaillent au quotidien pour les réaliser. C'est par une gestion financière responsable et maîtrisée que sera possible la redynamisation de notre commune.

Prochainement, la ville se verra équipée d'une vidéoprotection, essentielle pour la protection des personnes et des biens.

Notre ville a une vie associative sportive et culturelle dynamique, qui possède de nombreux atouts. Nous devons réinvestir dans les infrastructures afin de revitaliser ces activités.

Afin de préserver l'harmonie de notre ville, la réglementation du Plan Local d'Urbanisme devra être respectée, notre ville s'en trouvera embellie par une homogénéité dans les travaux réalisés par tout à chacun.

Les conseils de quartiers vont être mis en place prochainement, nous allons rencontrer les candidats qui se sont proposés, je les remercie par avance pour leur investissement.

Dans ce contexte inhabituel qui nous prive pour l'instant de contacts directs alors même que nous plaçons la proximité au cœur de l'action qui nous anime, **nous avons à cœur de rester au plus près de vos préoccupations.**

Nous prenons nos responsabilités, et vous pouvez compter sur l'engagement de toute l'équipe municipale, élus et services municipaux, pour mener à bien les missions qui nous sont confiées et accompagner Saint-Arnoult et tous ses habitants vers le meilleur avenir possible, avec toujours en ligne de mire, **l'intérêt général qui doit rester la boussole de notre action au quotidien.**

Ensemble, inventons le Saint-Arnoult de demain, tout en restant attentifs aux besoins du quotidien.

Chaleureusement à vos côtés.

Votre Maire et son équipe.

RÉTROSPECTIVE

Zoom sur les actions dans votre ville



Verdure

Ce jardin partagé, riche d'arbres fruitiers et de différentes essences florales cherche un jardinier. Prendre contact auprès du service espaces verts de la mairie au 07 69 62 08 13 - espaces.verts@say78.fr



Enfance

Yéti, ours polaire, banquise, montagne, forêt et bien-sûr la neige ont été au planning des animations des vacances d'hiver à l'accueil de loisirs. Pour réchauffer l'ambiance, crêpes et barbes à papa se sont invitées également au menu, de quoi embaumer le chalet...



Cinéma

Privé de projection pour cause de Covid, comme toutes les salles de France, le Cratère n'en a pas moins été le lieu du tournage d'une partie du moyen métrage de la réalisatrice Arnolphienne Virginie Poisson. On a hâte de venir le visionner sur le grand écran du Cratère !

« Petite ville de demain »



Pour atteindre progressivement l'objectif de 25 % de logements sociaux comme l'oblige la loi, le Préfet avait demandé à la commune d'en construire 164 sur la période 2017-2019. Une demande assortie d'une amende annuelle de l'ordre de 160 000 €, l'amende dite prélèvement SRU au montant variable selon les situations et due par toutes les communes concernées par cette obligation.

Le bilan de cette période triennale dressé au 31 décembre 2019, laisse apparaître que seuls 50 logements ont été construits. Il s'agit des 50 appartements sur les 94 érigés rue des Remparts. Il en manquait donc 114 !

Carence prononcée par le Préfet et perte du droit de préemption

Cet objectif n'ayant pas été atteint, comme pour 15 autres communes des Yvelines, la carence de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été prononcée par le Préfet le 28 décembre 2020.

Fort de ce constat, le Préfet aurait pu multiplier par 5 le prélèvement SRU.

Face à la bonne volonté des nouveaux élus arnolphiens, héritiers de cette situation, le Préfet a limité cette hausse à 20 % soit une amende annuelle de 197 000 € pour la période 2021-2023.

Le représentant de l'État a tenu compte des justificatifs avancés, notamment le classement de la commune en zone B2 non favorable aux investisseurs,

le manque de foncier disponible et son coût élevé, son bâti protégé qui contraint les constructions, les recours contre les projets de logements et le report de plusieurs opérations pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune.

Ville carencée : quelles conséquences ?

- la mairie peut acquérir habituellement toute habitation privée mise à la vente pour mener à bien un projet municipal. Il s'agit du droit de préemption. Dorénavant, ce droit est repris par le Préfet pour la réalisation de logements sociaux,
- la possibilité pour le Préfet de conclure une convention avec un bailleur social pour la réalisation de logements sociaux intégrant une contribution financière obligatoire de la commune,
- la possibilité pour le Préfet de conclure une convention avec un organisme agréé pour la mise en place de logements sociaux locatifs dans le parc privé intégrant une contribution financière obligatoire de la commune,
- la possibilité de reprise de la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux...) par le Préfet, sur tout ou partie du territoire de la commune en substitution du Maire,
- le transfert du contingent communal d'attribution de logements sociaux au Préfet pour loger les ménages bénéficiaires du Dalo (Droit au logement opposable).

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, appelée Loi SRU, impose à notre commune de compter 25 % de logements sociaux d'ici à 2025.

En 2020, Saint-Arnoult-en-Yvelines n'en comptait que 4,91 %, soit un déficit de 503 logements sociaux. Seuls 50 sont sortis de terre en 2019 rue des Remparts et s'ajoutent aux 123 logements de la rue Jean-Moulin. Le compte n'y est pas !

LA VOLONTÉ MUNICIPALE : PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

L'attrait de Saint-Arnoult-en-Yvelines réside dans son cadre de petite ville dotée de commerces et de services de proximité en lisière de nature. C'est d'ailleurs l'un des arguments mis en avant par les nouvelles familles qui s'installent sur notre commune. Mais l'équilibre est précaire, il y a qu'à en juger par les fermetures successives de nos classes d'école.

Pour que notre commune de s'endorme pas et qu'elle réponde aussi aux obligations imposées par la loi SRU, la majorité municipale étudie l'ensemble des solutions à sa disposition pour garantir l'attractivité de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

« La survie de nos écoles, le développement de nos infrastructures au service des Arnolphiens ainsi que la pérennité de nos commerces et associations nécessitent de dynamiser notre ville. Cela passe par plus de logements et l'arrivée de nouveaux Arnolphiens. Nous travaillons pour faire en sorte que notre commune devienne attractive pour les promoteurs et ainsi construire les logements qui nous font défaut aujourd'hui », argumente Arnaud Baguenier, adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la voirie, pour qui l'avenir de la commune se joue dans les 15 années à venir.

Le dispositif d'État « Petites villes de demain » doté de 3 milliards d'euros auquel notre commune est éligible est la première pierre à l'édifice.

La rue Eugène Renault va retrouver son double sens de circulation



Rues en sens unique, boucles de circulation, sens interdits et panneaux de signalisation s'étaient multipliés lors de la mise en place du nouveau plan de circulation.

Autant d'interventions qui auront eu le don pour certaines d'entre-elles de déplacer les nuisances liées au trafic routier, de rallonger le temps de trajet des Arnolphiens et aussi de générer des comportements dangereux comme remonter des voies en sens interdit voire d'être amené à franchir le feu tricolore au rouge. À l'écoute du bon sens des Arnolphiens, la nouvelle municipalité revoit un à un certains changements opé-

rés ces dernières années, à commencer par la rue Eugène Renault.

Certes, cet axe permettant l'accès à la mairie va perdre les quelques places de stationnement créées au profit du retour de son double sens mais va offrir davantage de sécurité aux piétons, aux écoliers, par la remise en service d'un feu tricolore.



Engagement des travaux attendu au second trimestre 2021, assorti de la mise en zone bleue du parking de la place du Jeu de Paume, afin d'y créer plus de fluidité pour les usagers.

RAPPEL

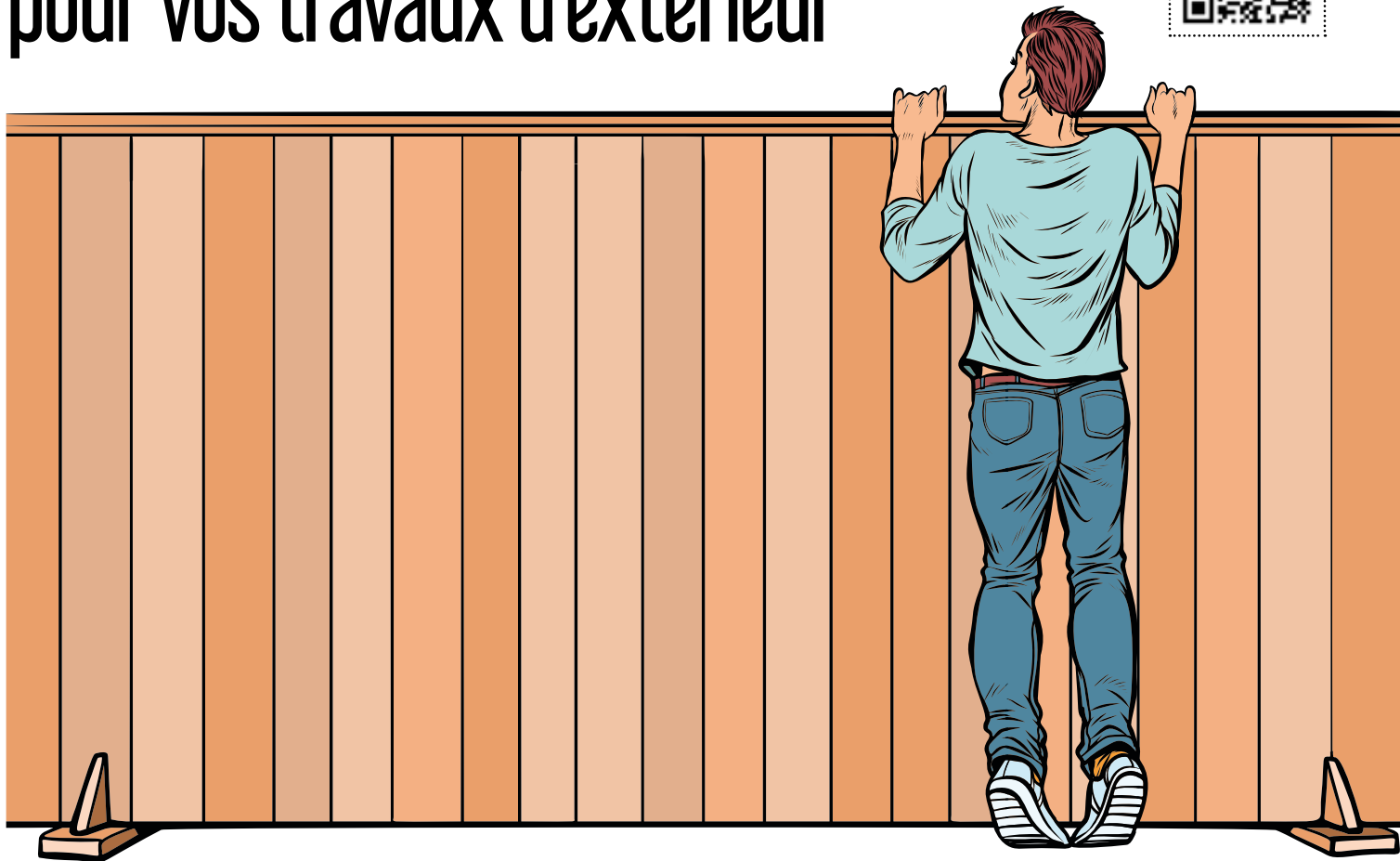
La sécurité des enfants en voiture



Les agents de la police municipale constatent régulièrement lors de leur présence aux abords des écoles, des enfants de moins de 10 ans transportés à l'avant des véhicules mais aussi des enfants non attachés par la ceinture de sécurité. Outre le risque de verbalisation encouru par les parents et le retrait d'un point, il est ici avant tout question de sécurité. Lorsqu'on sait que les accidents arrivent le plus souvent sur des itinéraires familiaux, il est d'autant plus urgent de respecter ces règles simples du code de la route.

Le PLU : votre allié pour vos travaux d'extérieur

Retrouvez la rubrique urbanisme sur le site de la commune.



Le PLU s'adresse aux aménageurs mais également aux habitants, soucieux au quotidien de leur cadre de vie. Au fil des mois, nous allons aborder différentes manières d'aménager son extérieur, visible de tous. Mais tout d'abord voici peut-être déjà quelques réponses à vos questions.

Qu'est ce que le PLU ?

Le PLU constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la ville et chaque Arnolphiens engage. Ainsi, avant d'entamer toute construction dont les effets seront visibles de tous (façade, portail, mur, clôture, piscine, maison...), il faut en obtenir l'accord de la mairie, soit au travers d'un permis de construire ou d'une autorisation préalable, s'assurant ainsi de leur conformité.

Exemple

L'entourage de jardin/propriété

Ce qui s'impose au regard de tous et constitue l'une des premières impressions que donne notre commune est la manière dont chacun d'entre-nous aménage l'entourage de sa propriété. Certains matériaux sont proscrits.

L'usage de bâches et brandes en plastique, les brises vue en canisse, paille, brindilles et bois ne sont pas autorisés par le PLU. Préférez leur une haie verte de végétaux.



L'objectif est de maîtriser l'urbanisme et de respecter le cadre de vie, le sien et par conséquent celui de ses voisins.

Permis de construire ou autorisation de travaux ?

Il n'est pas aisé pour chacun de nous d'identifier le sésame requis en fonction des travaux projetés.

Alors comment faire ?

- Soit consulter les documents du PLU sur le site de la commune : plu.say78.fr
- Ou consulter l'agent de la mairie en charge de l'instruction des dossiers. Il saura vous guider sur ce que vous pouvez faire et ne pas faire.

Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous.
Contact : urba@say78.fr - Tél. : 01 30 88 25 33

L'aménagement urbain et le bien-vivre vont de pair. Quoi de plus plaisant que de vivre dans un environnement préservé, libre de tout aménagement déraisonné et inesthétique. Le PLU, le Plan Local d'Urbanisme fixe la règle d'urbanisme à respecter.

Les travaux en ville

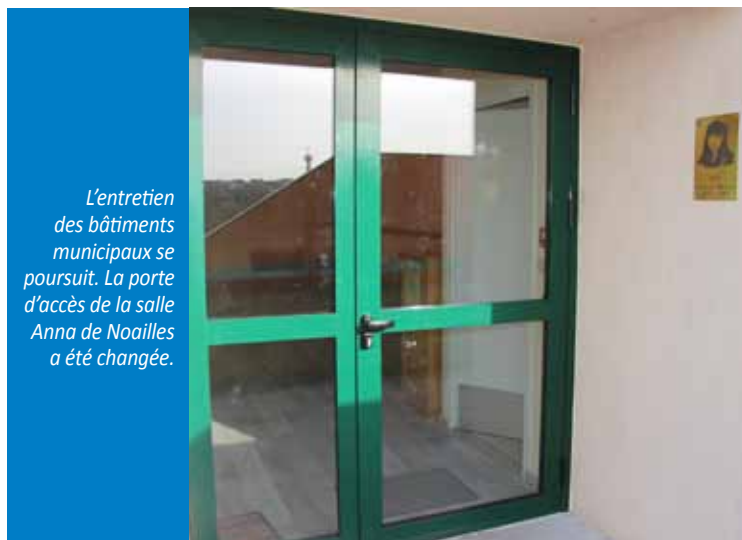
Les affres de l'hiver impactent la chaussée et nécessitent régulièrement des interventions pour reboucher nids de poule et autres affaissements. Le temps, celui qui passe cette fois, réclame également des travaux réguliers dans les bâtiments communaux, notamment dans les écoles et salles associatives. La sécurité est aussi au cœur des préoccupations et requiert parfois même l'intervention de prestataires privés et opérateurs publics.



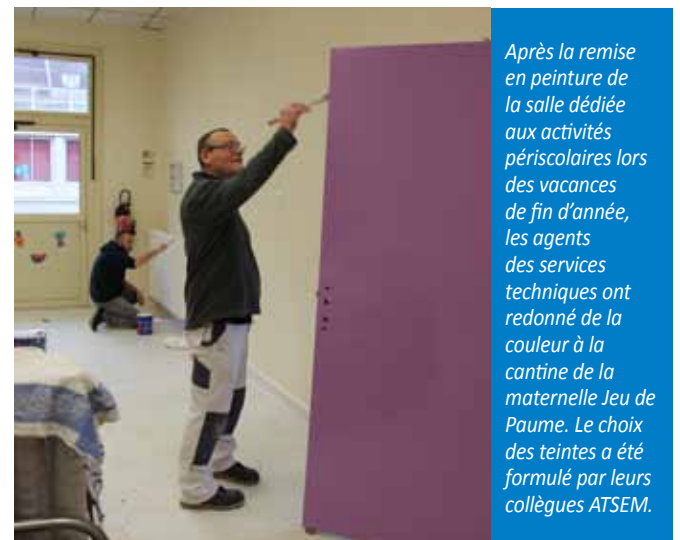
Un affaissement de chaussée rue de la Villeneuve, à proximité de la Maison Elsa Triolet – Aragon a nécessité l'intervention de la société Céviller, en charge de l'entretien de la voirie sur la commune.



Sérieusement penché sur son socle de béton, ce poteau de distribution électrique situé au 14 – 16 rue de la Poterie a été remplacé par ENEDIS.



L'entretien des bâtiments municipaux se poursuit. La porte d'accès de la salle Anna de Noailles a été changée.



Après la remise en peinture de la salle dédiée aux activités périscolaires lors des vacances de fin d'année, les agents des services techniques ont redonné de la couleur à la cantine de la maternelle Jeu de Paume. Le choix des teintes a été formulé par leurs collègues ATSEM.



L'entretien de la voirie nécessite une vigilance de tous les instants. Bousculé par une entreprise sous-traitante, un potelet a retrouvé sa posture verticale.



Les feux tricolores régissant la traversée du double carrefour des rues Camescasse et des Gâtines sont dorénavant équipés d'un bouton poussoir fonctionnel afin de faciliter la traversée des piétons.

400 000 € HT* pour faire disparaître en partie câbles et pylônes

Enedis va débiter un chantier d'une durée de 6 mois sur la partie Est de la commune.

L'opérateur d'électricité Enedis va moderniser le réseau et ainsi le protéger contre les aléas climatiques pour mieux alimenter les usagers mais aussi le renforcer en vue de permettre la desserte d'équipements ou de futurs logements. De ce fait, certains câbles aériens et pylônes vont disparaître du paysage.

Le chantier va se situer sur l'axe reliant le poste de transformation Guhermont situé rue Camescasse et le Moulin Neuf. Il empruntera les rues Camescasse, des Sorbiers et de Nuisement

*À la charge d'Enedis.

Détails du chantier en images :

L'intérieur du poste de transformation Guhermont sera modernisé.



Pour rejoindre l'autre extrémité du chantier, les câbles en provenance du Poste Guhermont seront enfouis sous les rues Camescasse, des Sorbiers et de Nuisement. Les agents de la ville, d'Enedis et l'entreprise sous traitante se sont rendus sur place.



L'alignement de pylônes rue de Nuisement et à travers champ va disparaître. Les câbles seront enterrés.



Les pylônes porteurs de câbles télécom et de réverbères resteront en place.



Le poste de transformation situé à l'angle de la rue des Sorbiers et de Nuisement construit sur un terrain privé va disparaître. Il sera remplacé par un poste neuf positionné à l'entrée du terrain de football synthétique, sur le domaine de la commune.

Le double scrutin se tiendra les 13 et 20 juin

Initialement prévues pour se tenir en mars 2021, les élections départementale et régionale ont été repoussées au 13 et 20 juin 2021 en raison du Covid. Une double élection qui nécessite de passer de 5 à 10 bureaux de vote.



4 601

Le nombre d'Arnolphiens inscrit sur la liste électorale à l'occasion des élections municipales de 2020.

En 2020, la tenue des élections municipales avait été perturbée par la pandémie. Plus de 3 mois avaient séparé les deux tours. La vaccination en cours laisse entrevoir l'espoir d'une amélioration sanitaire à l'approche du printemps pour permettre la bonne tenue des deux scrutins les 13 et 20 juin.

Deux scrutins, deux fois plus de bureaux de vote
Dire que « les électeurs seront appelés aux urnes » prendra tout son sens à l'occasion de cette double élection.

Car il s'agira bien d'élire deux entités distinctes. Chaque électeur devra donc déposer deux bulletins, chacun dans une urne différente, chacune disposée dans deux bureaux de vote différents, situés néanmoins dans le même bâtiment communal.

Ainsi chacun des 5 bureaux habituels sera dédoublé : un pour l'élection départementale et l'autre pour l'élection régionale.

Un électeur votant habituellement au bureau 1, votera au bureau 1 et 1bis, tous deux situés à la salle des fêtes du Colombier. Idem pour les électeurs des bureaux 2, 3, 4 et 5.

Le bureau 5 déporté au complexe sportif

La salle des fêtes Le Colombier étant trop étroite pour accueillir les bureaux 1 et 5 dédoublés, le bureau 5 sera transféré au gymnase du complexe sportif.

Bureau 1 et 1 bis : Salle des fêtes Le Colombier
Bureau 2 et 2 bis : Élémentaire Camescasse
Bureau 3 et 3 bis : Maternelle Guhermont
Bureau 4 et 4 bis : Élémentaire Guhermont
Bureau 5 et 5 bis : Gymnase, 51 rue de Nuisement

Les scrutins seront ouverts de 8h à 20h.

Le vote par procuration

La décision n'est pas encore adoptée, mais il est probable, comme pour le second tour des élections municipales de 2020, que chaque électeur puisse être porteur de deux procurations.

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?
Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.
Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir!

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?
La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (inscrits localement dans le même bureau de vote).
Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place.
N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée!

OU POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?
Tribunal d'instance, Brigade de gendarmerie, Commissariat de police.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?
Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.democratie.guyane.gouv.fr
Carte d'identité ou passeport

Suis-je bien inscrit sur la liste électorale ?

Pour savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale, rendez-vous à l'adresse election.say78.fr, renseignez les champs. S'il s'avère que vous n'êtes pas inscrit, vous aurez la possibilité de le faire en ligne depuis cette même adresse.

5 questions, 5 réponses : la mairie répond à vos interrogations

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique «Avis et Réclamations», voire directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.

1
POSSIBLE

6 janvier 2021

Bonjour. Ce n'est peut-être pas de votre ressort, mais la boîte à lettres située sur le parking rue des Remparts au niveau de l'office du tourisme et qui était accessible depuis la vitre de son véhicule a été enlevée. Savez-vous si c'est provisoire ? Bonne journée et tous mes vœux.

Réponse : Cette boîte à lettres a été victime de vandalisme. La Poste a procédé à son changement le 3 février 2021.



2
POURQUOI

21 janvier 2021

Merci de bien vouloir procéder au rebouchage des énormes trous tout au long de la rue de la Fontaine. Je m'y suis tordu le pied.

Réponse : Les services techniques de la mairie sont intervenus le 25 janvier.



3
POURQUOI

24 janvier 2021

Bonjour, je rentre de mon jogging et j'ai repéré un arbre déraciné qui prend appui sur un second au parc de l'Aleu. S'il venait à tomber, ce serait sur une allée... Il faudrait sûrement intervenir.

Réponse : Cet arbre a été abattu et débité sur place par les agents municipaux des espaces verts.



4
INFO

24 janvier 2021

Je viens vers vous pour vous signaler que la rue de la Mare Jouanne aux Meurgers n'a toujours pas la fibre optique. Mon voisin résidant rue des Grands Meurgers y a accès. J'ai appelé mon opérateur qui me renvoie vers vous pour faire pression sur Orange qui a obtenu le marché sur notre commune afin d'avoir la fibre dans notre rue surtout que nous sommes nombreux à être en télétravail. Dans l'attente de vous lire. Cordialement.

Réponse : Les adresses d'une partie des Grands Meurgers font l'objet d'implantation d'appuis* Orange. Les permissions de voiries ont été transmises fin novembre 2020 et validées rapidement par notre commune. Treize nouveaux poteaux ont été commandés avec spécificités « Composite 8 mètres » car présence de câble électrique aérien. Ces appuis ont un délai de commande plus longs. La planification d'intervention de ces nouveaux poteaux est prévue semaine 7. Les travaux devraient durer une dizaine de jours. Une fois ces ouvrages réalisés, les travaux de tirage fibre pourront reprendre. Une mise à disposition de la fibre pourrait être envisagée vers fin avril, début mai 2021 sous réserve d'aucune difficulté technique terrain.

* Pylônes en résine.

5
INFO

10 février 2021

Remerciements : Merci !!!! J'habite à St Arnoult depuis 2015 et c'est la première fois que je vois un engin de déneigement dans ma petite rue! Depuis quelques mois également, notre rue est nettoyée alors que précédemment, c'était soit disant impossible !!!

Réponse : Merci Madame.



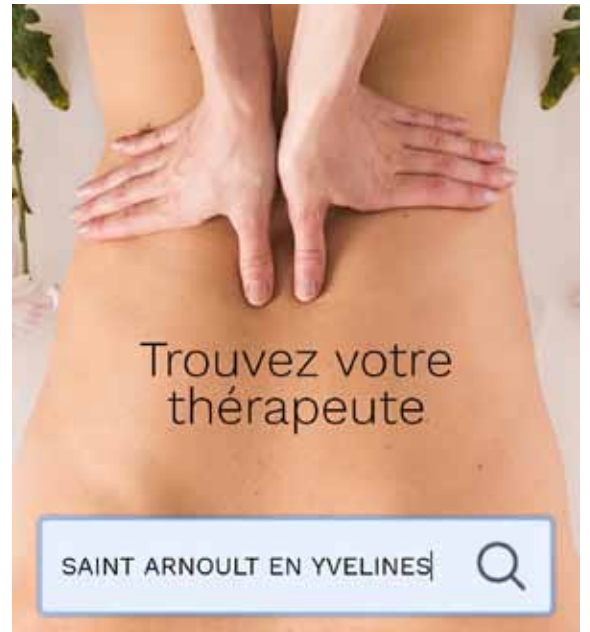
La méthode Renata França

Après la luxopuncture, l'acupuncture non pas avec une aiguille mais avec un faisceau infrarouge, pour permettre de rétablir le bien-être, la sérénité mais aussi éviter les comportements compulsifs, Véronique Viala diversifie ses prestations et propose aujourd'hui le drainage lymphatique selon la méthode Renata França. « *Le drainage lymphatique de la Méthode Renata França est très différent des autres drainages lymphatiques. Il se distingue sur les trois points clés : les mouvements, la pression et le pompage. La preuve est dans les résultats. Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à tester* », avance la praticienne arnolphiennne

RDV et renseignements : 06 61 11 87 88

www.luxosoins.com

Tarif pour les Arnolphiens : 115 € au lieu de 140 €



INCIVILITÉS

Le cadre de vie est l'affaire de tous

Les efforts menés par la commune, ses élus et agents, pour permettre à tous de vivre dans un cadre préservé et entretenu sont encore trop souvent réduits à néant par des actes d'incivilités menés en pleine ville ou en sous-bois. Navrant...



Alertés par des Arnolphiens, régulièrement les agents municipaux sont amenés à retirer les déchets déversés en sous-bois. Cette infraction est passible d'une amende de 1 500 €. La déchèterie située route d'Ablis est pourtant ouverte 5 jours sur 7, y compris le dimanche matin.



La générosité ne doit pas faire oublier un minimum de civisme...

[FOCUS]

Occupation du domaine public

La demande d'arrêté pour toute demande d'occupation du domaine public (déménagements, travaux, bennes...) doit être effectuée 15 jours minimum avant la date d'intervention afin de laisser le temps aux services de la mairie de mener l'ensemble des démarches : arrêté, signature de l'arrêté et la mise en place des barrières si nécessaires.

Effectuez votre demande en ligne à l'adresse : st-administration@say78.fr

Le CCAS et le département à l'écoute de nos aînés



Permettre le maintien de nos aînés à domicile, c'est répondre également à leur souhait. La télé-assistance mise en place par le Département le permet à moindre coût. Un service accessible en mairie auprès du CCAS.

Cela fait maintenant une année que la situation sanitaire n'est guère facile à vivre pour chacun de nous. Chaque tranche d'âge souffre. Le port du masque gêne l'évolution cognitive des bambins. Le respect des gestes barrières prive les enfants des activités collectives et de la sociabilisation. Les étudiants dépriment dans leur studio. L'économie tourne au ralenti et prive d'emploi des milliers de salariés et d'étudiants.

Mais celles et ceux qui souffrent certainement le plus de l'isolement, et en silence, sont nos aînés. Afin de les préserver du virus, leurs échanges avec l'extérieur doivent être réduits. Plus de visite des enfants et petits enfants, plus de thé dansant, plus de gym... ni même de cérémonie patriotique.

Écoute-Assistance

Sans avoir attendu cette période traversée aujourd'hui, notre commune via son CCAS et le Département proposent depuis de nombreuses années à nos aînés ou aux personnes en situation de handicap de vivre à leur domicile en toute sécurité grâce au dispositif Écoute Assistance.

En quoi consiste le service ?

Vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise ou d'une agression : un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24h/24 et cela 7j/7, grâce à une simple pression sur un émetteur porté sur soi en permanence autour du cou ou du poignet. Selon la gravité de l'incident, les secours ou aidants (voisins ou parents) sont contactés pour porter assistance.

Même en dehors de chez vous !

En complément de la téléassistance, le dispositif d'assistance mobile permet à l'abonné de se déplacer à l'extérieur de son domicile partout en France en toute liberté et sérénité.

Cette solution se compose d'un téléphone mobile simple d'utilisation avec un bouton d'appel d'urgence (bouton SOS). Par une simple pression sur ce bouton, il est possible d'alerter la centre d'écoute en cas de besoin d'aide. De plus, le téléphone permet la géolocalisation.

Combien ça coûte ?

Pour une écoute 24h/24 et 7 jours/7, il vous en coûtera 5,32 €/mois

Comment obtenir le dispositif ?

Retirez un dossier au CCAS. Les agents vous aideront à la renseigner.

CCAS : 01 30 88 25 20

Et aussi...

Une écoute renforcée

• Allô autonomie

Fidèle à sa démarche d'amélioration continue pour répondre au mieux aux besoins des usagers, le dispositif Allô Autonomie a fait peau neuve depuis le 1^{er} février 2021.

La promesse du Département est d'apporter aux Yvelinois davantage d'écoute et une meilleure orientation.

Comment ?

D'une part, grâce à la mise en place d'horaires étendus pour répondre aux sollicitations téléphoniques et mails, et d'autre part, grâce au renforcement de son équipe de téléconseillers dédiée aux questions relatives à l'autonomie.

Appelez le 0 801 801 100 du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30

• Le CCAS en alerte

Marie et Catherine, les deux agents du CCAS sont également attentives et à votre écoute.

N'hésitez pas à les joindre au 01 30 88 25 20

• Chacun de nous est concerné

Vous connaissez une personne, un voisin, un ami ou un parent vulnérable, faites-en le signalement à la mairie. Le personnel communal entrera en contact avec elle pour estimer ses besoins.

CCAS : 01 30 88 25 20 ou renseignez en ligne le formulaire solidarite.say78.fr



70

Le nombre de nos aînés bénéficiant de la téléassistance

La Mairie et le Département en soutien aux commerçants et artisans



Yvelines
Le Département



Saint-Arnoult
en Yvelines



DÉPÔT DES DOSSIERS
EN MAIRIE
AVANT LE 26 MARS 2021

La crise sanitaire pèse lourdement sur l'économie et ses acteurs que sont les magasins, hôtels, restaurants, salles de sports et cinémas, dont l'arrêt d'activité les confronte à de fortes difficultés financières.

Face à cette situation, le Département des Yvelines accompagne les communes souhaitant soutenir leurs commerçants et artisans, au titre de leur compétence d'aide à l'immobilier d'entreprise. Une enveloppe de 15 millions d'euros y est consacrée sous forme de compensation de loyers.

Qui est concerné ?

Sont éligibles au dispositif les établissements arnolphiens répondant aux critères cumulatifs suivants quel que soit leur statut juridique :

- inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- recevant du public installés dans un bâtiment et frappés d'une interdiction d'accueil du public
- titulaire d'un bail commercial ou d'une attestation justifiant d'une activité commerciale ou propriétaires de locaux commerciaux sur la période concernée par l'aide
- créés avant le 1^{er} octobre 2020
- de moins de 20 salariés
- dont le capital social est détenu à plus de 50 % par une ou plusieurs personnes physiques
- hors activités bénéficiant de subventions publiques, exceptés les aides reçues dans le cadre de la crise sanitaire.

Quel est le montant de cette aide ?

La commune peut solliciter pour chaque établissement arnolphien éligible une subvention maximale de :

- 5 000 € pour les activités commerciales, correspondant aux échéances immobilières dues entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020

- 10 000 € pour les activités de restauration, de débit de boissons et/ou d'hôtellerie correspondant aux échéances immobilières dues entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier 2021
- 10 000 € pour les activités commerciales, touristiques, sportives ou culturelles correspondant aux échéances immobilières dues entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 janvier 2021

Vous êtes éligibles à cette aide financière ?

Contactez le service Développement Économique de la mairie au 01 30 88 25 86 ou developpement-economique@say78.fr

DEMANDE À FORMULER
AVANT LE 22 MARS 2021

LA RÉGION AUSSI...

Jusque 1000 € pour financer le loyer



La région Île-de-France met en place une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour les commerces, bars, cafés, restaurants et artisans confrontés à une fermeture administrative en novembre 2020 et ayant dû s'acquitter d'un loyer ce mois-là.

Pour les aider à poursuivre leur activité, la Région leur apporte son soutien, dans le cadre de son plan de relance pour les commerces, cafés, bars et restaurants, à travers une subvention exceptionnelle forfaitaire de 1.000 euros, quel que soit le montant du loyer.

Cette aide forfaitaire concerne uniquement la période du mois de novembre 2020 et est octroyée dans la limite du budget alloué à ce dispositif.

Pour qui ?

Cette aide s'adresse aux commerces de détail et de services (coiffure, soins de beauté...), entreprises de la restauration (bars et restaurants hors restauration rapide) et entreprises de l'artisanat commercial employant moins de 10 salariés et ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros.

Sous quelles conditions ?

- Avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020
- Être locataires de ses locaux commerciaux auprès d'un bailleur autre que social ou public.
- Employer moins de 10 salariés et avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros,
- Avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020,

Pour tout renseignement :

Mail : relancecommerces@iledefrance.fr / Téléphone : 01 53 85 53 85

Eucalyptus, créateur d'événements floraux



À tout juste 24 ans, Mélanie Olliveau-Borges de Bonnelles compte déjà 6 années d'expérience dans le monde du fleurissement et plus largement de la mise en scène florale. « J'ai exercé dans une société spécialisée dans la décoration florale et végétale pour des événements d'entreprise. Il y a un an et demi, j'ai souhaité me lancer sur ce créneau pour mon propre compte, mais la crise sanitaire a quelque peu ralenti mon projet. Il voit le jour aujourd'hui par cette reprise d'enseigne, puis ma présence chaque dimanche matin sur le nouveau marché de Bonnelles », détaille la jeune chef d'entreprise, s'affairant à la mise en place de sa boutique jeudi 11 février, veille de son ouver-

ture et surtout à 3 jours de la Saint-Valentin, l'une des dates importantes pour ce secteur d'activités.

Pour fleurir chaque instant de votre vie, mariage, communion, baptême, anniversaire, deuil mais aussi événements d'entreprise, l'enseigne propose fleurs fraîches et séchées, plantes, compositions florales soit directement en boutique ou en livraison.

**Eucalyptus - 69 rue Charles-de-Gaulle
01 30 46 09 56 - 07 66 40 71 34**

eucalyptuscef@gmail.com

Mardi au vendredi de 9h à 13h et 14h30 à 19h30

Samedi 8h30 à 13h - Dimanche 8h30 à 13h

Fermé le lundi sauf pour les commandes

Beauty Mobile vient à vous



Une année après sa cessation d'activité et la fermeture de son enseigne arnoldienne Natura Beauté, Nadège Claveau est de retour à Saint-Arnoult-en-Yvelines, comme dans 15 autres communes de l'Essonne et des Yvelines. Pour proposer ses services à un aussi vaste secteur géographique, l'esthéticienne s'est adaptée au marché d'aujourd'hui : venir à la rencontre de la clientèle. « Cette année écoulée m'a permis d'affiner mon projet d'institut mobile. J'ai adapté un camping-car afin de venir au plus près de la clientèle, tout en préservant le confort notamment douche et toilettes. Ma palette de soins n'a pas changé : épilation, soins du visage et du corps, beauté des mains, pose de vernis classique et semi-permanent, beauté des pieds et du regard (réhaussement des cils, teinture des cils et sourcils) et dermatographie (maquillage semi-permanent par tatouage) », détaille Nadège, dont le Beauty Mobile sera stationné face au Cratère, un samedi sur trois, de 9h à 18h, non stop.

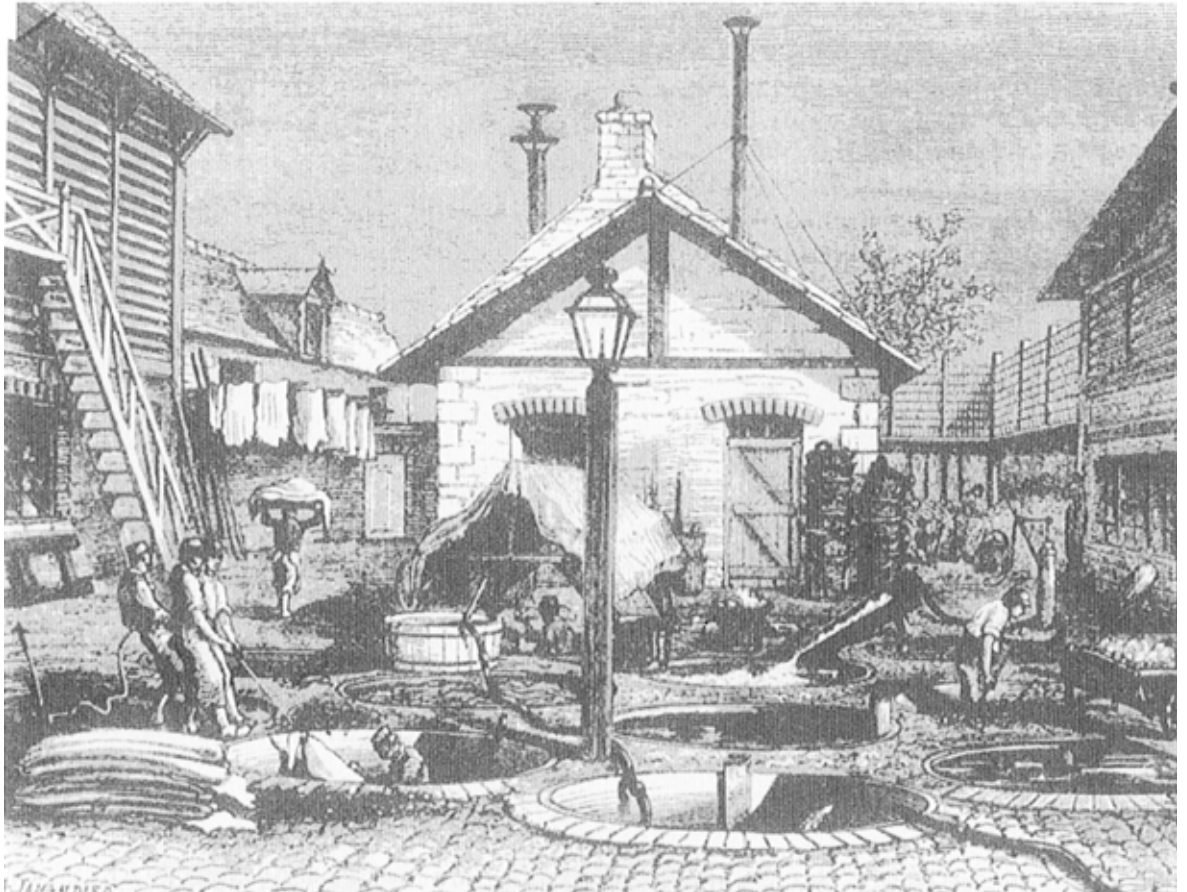
Beauty Mobile - Sur RDV au 06 73 61 80 06

beautymobile.fr - un samedi sur trois face au Cratère

Prenez RDV pour le Samedi 20 mars !

Le cuir, l'un des fleurons de l'industrie arnolphienne

Aujourd'hui moins répandu qu'au moyen-âge, le cuir constituait la matière première en période de guerre pour les protections des guerriers, les fourreaux d'armes, les harnais des chevaux, les bottes, les gants et les courroies, autant d'usages que l'on retrouvait également en temps de paix au quotidien.



Pour produire le cuir, notre commune a compté jusqu'à 8 tanneries. Elles contribuaient à en faire une ville riche et donc souvent attaquée. C'est pour la protéger que François 1^{er} a autorisé ses habitants à s'entourer de remparts.

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, nous avons tout pour faire des cuirs : l'eau de la Rémarde, le tan des chênes de la forêt Saint-Benoît, la chaux fournie par les chaux-fourniers et les peaux de divers animaux vendus par les bouchers locaux, dont la viande nourrissait les touristes hébergés dans les 57 auberges que comptait notre commune à l'époque.

Le travail à la tannerie était dur. Les peaux étaient trempées durant deux jours dans l'eau de la Rémarde et agitées plusieurs fois par jour avant d'être raclées énergiquement pour les débarrasser de l'épiderme, de la graisse, des poils...

Ensuite, elles séjournèrent dans des cuves en pierre remplies d'eau et de chaux. Le travail se faisait à mains nues.

De nouveau raclés, les cuirs crachaient toutes sortes de résidus appelés « la bourre » revendue aux bourreliers pour rembourrer les harnais ou aux corroyés pour fabriquer des courroies.

Rincées en permanence pour ne pas durcir, les peaux rejoignaient des fosses enterrées pour les trois opérations de tannage. Elles pouvaient s'étaler sur deux

années. Le tannin végétal, l'écorce de chêne, était produit par les moulins situés sur la Rémarde, alors que le tannage organique provenait de l'urine des tanneuses. Le tan empêchait la peau de pourrir.

Une fois séchées, les peaux devenues cuirs, pouvaient être commercialisés.

L'orgueil des tanneurs arnolphiens a été de fournir le cuir destiné aux gants de Napoléon III, car il était le plus souple et le plus blanc, des qualités conséquentes au tannin organique.

Un beau marché pour nos tanneurs, pour peu que les courtisans de l'Empereur souhaitent également enfilet des gants de même qualité. Nos influenceurs d'aujourd'hui, n'ont rien inventé.

L'industrie du cuir a été l'employeur majeur de notre commune durant 500 ans. Elle comptait jusqu'à 200 ouvriers pour 8 tanneries. Elles fermèrent les unes après les autres. La dernière a arrêté sa production vers 1920. Elle était située au 30 rue Basse. Certains maîtres-tanneurs étaient des notables et même des maires : Mounoury, Ferry, Dubau, Lucas, Emery et Duguet.

Sources : *Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.*

Des cartes postales disponibles à l'office de tourisme

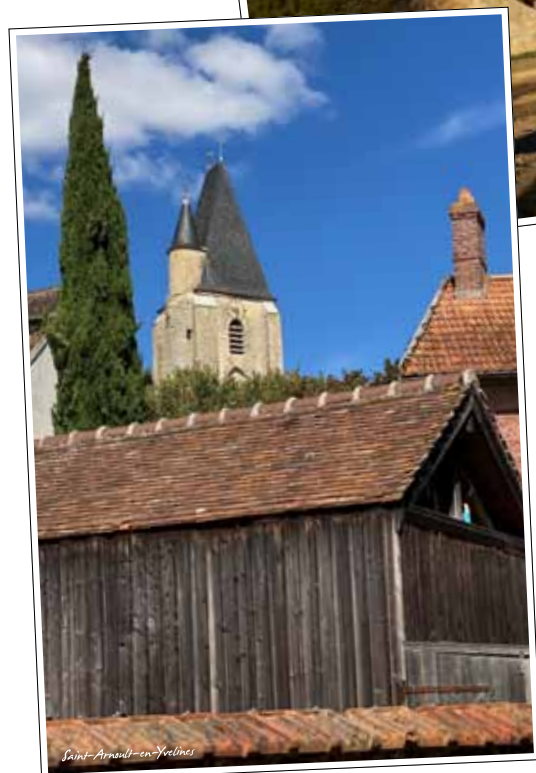
Non, la carte postale n'est pas désuète. Elle a et fait encore des adeptes. Sur ce constat, l'office de tourisme communautaire Rambouillet Territoires a entrepris de véhiculer l'image de notre territoire au travers l'édition et la vente de cartes postales à l'effigie de chacune des communes qui le composent. Sollicitée pour fournir des photos de notre commune, la mairie a relayé via l'Éclair il y a quelques mois cette demande auprès des photographes arnolphiens. Parmi les clichés proposés, 5 ont été sélectionnés et convertis en carte postale.

Au moins, si la crise sanitaire persiste et nous empêche de voyager cet été, nous n'aurons pas loin à aller pour acheter des cartes postales et cela fera voyager notre correspondance.

Où se procurer les cartes postales ?
En vente au tarif de 0,5€ et 0,9€ /pièce à l'office de tourisme rue des Remparts et 1 rue du Général de Gaulle à Rambouillet.



On ne donnait pas cher de la survie de la carte postale confrontée aux courriels, MMS et autres selfies envoyés en un clic depuis notre smartphone aux parents et amis. Mais le vintage est aussi un phénomène de mode qui perdure et le facteur n'a pas terminé de distribuer des cartes postales.



Un Arnolphien présélectionné pour Pékin !



Ugo Provasi, 37 ans, pratique l'équitation depuis l'âge de 5 ans, une passion prenante au point aujourd'hui d'en avoir fait sa profession et qui pourrait peut-être offrir à notre commune sa première médaille olympique, ou du moins son premier sélectionné pour le Graal ultime dans la carrière de tout sportif, une sélection pour les Jeux Olympiques.

« Je pratique le concours complet. C'est à dire l'enchaînement de trois épreuves : le dressage (figures imposées), le jumping (saut d'obstacles) et le cross (saut d'obstacles en nature). Je fais partie des 10 meilleurs Français du moment pour représenter la France à Pékin l'été prochain. Seuls 4 cavaliers seront finalement retenus en fonction des résultats obtenus d'ici le mois de juin », explique le cavalier des Écuries de Saint-Arnoult, vainqueur le week-end précédent d'une compétition à Saumur. De bonne augure.

À noter que ce n'est pas Ugo Provasi qui est présélectionné, mais bien la paire qu'il forme avec Shadd'Oc, un hongre selle français de 15 ans, propriété de Sophie Bonduelle.

Sponsors : Pour mener à bien sa préparation constituée de nombreux déplacements, notre sportif de haut niveau recherche des partenaires financiers. Contact : provasiugo@gmail.com

RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une partie de la gestion de notre commune se décide au niveau de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires. Dorénavant, l'Éclair relatera les délibérations du conseil communautaire liées à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Lors du conseil communautaire du 14 décembre, les élus ont décidé

Lundi 14 décembre 2020

Délibération n°5 : Convention entre Le Perray-en-Yvelines et RT78 relative à la mise à disposition de la Tiny-House pour tests PCR

- Dans le cadre du lancement d'une opération de dépistage de la COVID-19 par la commune du Perray-en-Yvelines, celle-ci a proposé à Rambouillet Territoires de partager son équipement afin d'offrir la possibilité à d'autres communes d'en bénéficier.
- En conséquence, la communauté d'agglomération a lancé un appel à candidature auprès des communes pour accueillir cet équipement, ce qui a permis d'en retenir 16 (Ablis, Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière Ecole, Cernay la Ville, Allainville aux Bois, Hermeray, Bonnelles, Gazeran, Les Essarts-le-Roi, **Saint-Arnoult-en-Yvelines**, Prunay-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Orcemont, Sainte-Mesme, Saint-Hilarion et Sonchamp).

Délibération n°6 : Ville de **Saint Arnoult en Yvelines** – ouverture dominicale pour les commerces du centre-ville en 2021

- Vu les demandes d'ouverture formulées par les commerçants arnolphiens pour 2021 concernant les dimanches suivants : 2 mai, 27 juin, 5 septembre, 31 octobre, 5 décembre,

14 décembre, 19 décembre, 26 décembre, transmises par la ville de **Saint Arnoult en Yvelines**,

- **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable** à l'ouverture des magasins de commerces de détail les dimanches 2 mai, 27 juin, 05 septembre, 31 octobre, 05 décembre, 14 décembre, 19 décembre, 26 décembre sur la commune de **Saint-Arnoult-en-Yvelines** au titre de l'année 2021.

Délibération n°25 : Attribution de compensation provisoire 2020 suite à la loi de finances rectificative n°3

- L'assemblée de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre communiqué aux communes membres, avant le 30 décembre 2020, le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de ces transferts de charge sur délibération de l'organe délibérant prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.»
- Au titre de cette compensation, Rambouillet Territoires reverse un total de 19 922 394 sur l'ensemble des 36 communes qui la compose, dont 1 078 636 € pour **Saint-Arnoult-en-Yvelines**.

SPECTACLE MUSICAL

Sur le chemin de... La Boîte à joujoux



« Il était minuit, minuit pile poil, Quand se mirent à briller de drôles d'étoiles... »



Credits photo Jérémie Dumbrell

Ce grand classique musical pour enfants de Claude Debussy est narré par une conteuse malicieuse dont l'immense robe devient une véritable « boîte à joujoux » : tantôt source d'apparitions surprenantes, tantôt castelet dans lequel évoluent les marionnettes, tantôt décor à dimensions variables... L'histoire du triangle amoureux entre Polichinelle, le Soldat et la Poupée se déploie avec ludisme et féerie, portée par le souffle de quatre clarinettes.

Rendez-vous à 15h45 devant l'Office de Tourisme pour une joyeuse déambulation pleine de surprises ! Notre conteuse malicieuse vous guidera jusqu'au Cratère où un goûter sera servi aux enfants pour reprendre des forces avant d'assister à 17h à la représentation du spectacle ! (accès direct au spectacle possible à 16h45)

Tout public dès 3 ans - Ensemble None Quartet, avec le soutien du Conseil Départemental des Yvelines, de la Sacem et de la Spedidam.

Dimanche 9 Mai – Le Cratère – Gratuit
Sous réserve des restrictions sanitaires du moment

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

MAISON ELSA TRIOLET-ARAGON.

Chasse aux œufs, etc.



- Dès 14h : Chasse aux œufs
- Dès 14h : Déambulation Danse à Bulle
- De 14h30 et 16h30 : Le Musée d'Art tout terrain d'Henriette et Huguette

Dimanche 4 avril - Dès 14h - Maison Elsa Triolet-Aragon - Pour les enfants de 3 à 12 ans

Tarif : Parc + chasse aux œufs : 2€ - Parc + chasse aux œufs + spectacle : 8€



**Animation annulée avec tristesse
pour cause de restrictions sanitaires.**

BALAYAGE

Libérez la chaussée !

- 29 mars (secteur vert)
- 30 mars (secteur bleu)
- 31 mars (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.

Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr



Et aussi...



Permanence UFC Que Choisir en visioconférence

Les règles sanitaires en vigueur ne permettent toujours pas à l'association locale UFC Que Choisir de rencontrer directement chaque premier samedi du mois les habitants de Saint-Arnoult-en-Yvelines et sa région lors de leur permanence à l'Espace Culturel Victor Hugo.

Néanmoins, la demande des consommateurs est de plus en plus importante. Pour y répondre, l'UFC Que Choisir de Rambouillet organise des rendez-vous en visioconférence sur leur site rambouillet.ufcquechoisir.fr

Comment faire ?

Si vous avez un litige et souhaitez solliciter l'aide des bénévoles d'UFC Que Choisir, rendez-vous sur ce site et cliquez sur le bouton orange « **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS** ».

Il vous suffira alors de remplir un formulaire en ligne et ensuite de choisir une date et une heure.

Vous recevrez par retour un courriel de confirmation ainsi que des instructions pour vous connecter à la visioconférence (ou par téléphone) quelques jours avant le rendez-vous.

Emploi

L'ADMR de Saint-Arnoult-en-Yvelines recherche pour son service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) une aide-soignante.

Type de contrat : CDD de remplacement à 80 %

Durée du contrat : 6 mois au minimum.

Poste à pourvoir dès que possible
Candidature à déposer par mail : ssiad-saintarnoult@fedez78.admr.org



Tribunes politiques

Majorité municipale



Ces derniers mois, nous avons lancé une phase d'observation et de diagnostic interne. Contrairement aux dires de l'opposition, une réorganisation des services et l'arrivée d'agents experts a permis une optimisation du service public.

Changer de méthode pour avancer plus vite, changer les outils pour mieux vous répondre.

Élus et personnel municipal restent mobilisés pour développer les projets tout en gérant le quotidien dans un contexte difficile. De plus, nous devons faire face à un triste bilan : celui de la gestion désastreuse de l'ancienne municipalité qui sera portée à votre connaissance dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (non comptabilisés 650 000€ pour la maison médicale, 287 000€ de subventions non demandées auprès des partenaires institutionnels...)

Prenant la mesure de nos responsabilités, nous œuvrons pour le programme pour lequel vous nous avez élus. Une politique de mise à niveau des infrastructures communales reste essentielle pour la modernisation de notre ville. Moderniser la Mairie et les services municipaux à la demande des Arnolphiens et des agents en demande d'efficacité, a été indispensable : en renouvelant la téléphonie, adaptant les logiciels aux missions des services, réactualisant les outils de communication et de diffusion de l'information.

LA CULTURE, LE PATRIMOINE et L'AMÉNAGEMENT URBAIN sont des aspects que nous voulons améliorer de façon participative tout en maîtrisant les dépenses. Les RÉFÉRENTS DE QUARTIERS permettront de fluidifier le lien et la communication entre vous et les services de la ville. **Être à votre écoute et adapter avec agilité nos propositions** et la gestion de nos projets restent nos priorités. Ensemble, il nous faut aborder la construction de notre commune où chacun doit avoir sa place, avec la ferme volonté de placer l'intérêt général au-dessus des querelles partisans.

Malheureusement, absente aux commissions, l'opposition semble ne pas vouloir participer à l'avenir de la ville. En se figeant sur des questionnements de forme au lieu de se concentrer sur le fond, elle en oublie les préoccupations des citoyens. Laissons l'opposition à ses chimères, vestiges d'un mandat passé et qui s'est construit sur des illusions.

Élus de la majorité ou de la minorité, nous sommes avant tout des élus et il est grand temps de travailler à 29 pour Saint-Arnoult et non plus pour un intérêt personnel.

Fidèle à ses engagements, la Majorité municipale poursuit ses actions.

Opposition municipale



Ensemble pour Saint Arnoult

Le bateau ivre ou Le radeau de la méduse (scène d'un naufrage) ?

La Commune et les Services municipaux vont mal. 3 Directeurs Généraux des Services en 6 mois, pas de Directeur des Services Techniques depuis 2 mois : l'histoire d'avant 2012 se répète.

La municipalité ne travaille pas ses dossiers et prend des décisions en vase clos, sans impliquer les Services qui ont pourtant l'expérience et la connaissance des dossiers, sans consulter les élus (seules 2 commissions sur les 8 ont été convoquées au moins 1 fois en 6 mois et aucun agent n'était invité), aucun conseil municipal depuis novembre.

Le navire tangué et les élus de la majorité sont incapables de faire face aux enjeux de la commune et d'assumer les conséquences de leurs positions.

Leur manque d'humilité conduit la commune dans le mur. Il est plus que temps de réagir... déjà...

Nous continuerons à porter votre voix pour l'intérêt général ; n'hésitez pas à nous suivre et à nous contacter via notre page facebook : epsa78730.

Numéros utiles

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeune	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : monpharmacien-idf.fr	
- de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 25
Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

CCAS

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Préservez les nappes phréatiques



Après le salage des routes l'hiver, il est tentant de laver sa voiture à l'approche du printemps. L'eau souillée (sel mais surtout savon, hydrocarbures, huiles et métaux lourds) résultant de cette opération doit être traitée avant de rejoindre le réseau des eaux usées. Une seule solution : se rendre dans un centre de lavage !

JULIEN LEVILLAIN

Mandataire IAD



10 BONNES RAISONS DE CONCRÉTISER VOTRE PROJET AVEC IAD

- 1 Parfaite connaissance de votre secteur
- 2 Honoraires adaptés
- 3 Avis de valeur offert
- 4 Suivi personnalisé
- 5 Large diffusion des annonces
- 6 Partenariats efficaces pour vendre plus vite !
- 7 Transaction encadrée et sécurisée
- 8 Synergie inter-conseillers favorisant le travail en partage
- 9 Vérification de la solvabilité des futurs acquéreurs
- 10 95% de clients satisfaits* et si vous en doutez contactez-nous

Soyez bien accompagné dans votre changement de vie. contactez-moi !

Natif de Saint-Arnoult-en-Yvelines, vous connaissez certainement Julien Levillain par le biais de ses parents, les propriétaires du brasserie dans la galerie marchande du centre commercial des Remparts, ce qui lui vaut d'être connu sous l'appellation, « Le fils du Gaulois ». Avec une forte attirance pour l'univers immobilier, des études commerciales et de nombreuses formations dans ces domaines d'activité, il était temps pour le jeune Arnolphiens de faire évoluer sa carrière en se lançant dans le conseil immobilier de proximité. Dynamique, empathique, professionnel et curieux, riche de sa connaissance de notre belle région, Julien a pour cœur de concrétiser vos projets immobiliers. À votre écoute, il vous conseillera et vous accompagnera dans chaque étape de l'acquisition et/ou de la vente immobilière tout en gardant des honoraires adaptés.

« J'ai rejoint IAD, car ce réseau est en constante progression et porte l'avenir de l'immobilier en proposant des services innovants pour réaliser dans les meilleures conditions les rêves de tous », revendique le jeune mandataire.

Aucun projet n'est impossible à concrétiser alors n'hésitez pas à le contacter !

État civil

Nos nouveau-nés

GEIGER Paul, le 2/02/2021

LEMIRE MIGUI Lothian, le 9/02/2021

CAILLOSSE Lily, le 13/02/2021

LAUTRETTE Tiago, le 20/02/2021

MALAISE Fabien, le 24/02/2021



Ils se sont mariés

BUFFARD Bastien et VALENZUELA MOLINA Simone, le 13/02/2021

Ils nous ont quittés

HUBERT Colette, le 7/02/2021

LUCIANAZ Jacques, le 12/02/2021

BACQUET Marie-France, le 13/02/2021

SEVEAU Monique, le 19/02/2021

Prenez-en de la graine!

DÉPOSEZ ET PRENEZ GRATUITEMENT LES GRAINES QUI VOUS PLAISENT

Depuis le **3 mars 2021**

Découvrez la **grainothèque** de la Médiathèque

AVEC LES JARDINS PARTAGÉS

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang!

DON DU SANG

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
SALLE DES FÊTES LE COLOMBIER - RUE LOUIS GENÉT

MARDI 30 MARS 2021
DE 14H30 À 19H30

Prenez rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

L'Éclair

Dépôt légal : Mars 2021

Directeur de la publication : Sylvain Guignard

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr



Imprimerie

OFFSET ECLAIR

UN PETIT SAC POUR NOTRE COMMUNE, UN GRAND PAS POUR L'ENVIRONNEMENT !

EN COMPAGNIE DE NOS ÉLUS,
NETTOYONS LA NATURE.

SAMEDI 10 AVRIL DE 14H30 À 17H

Coulée verte :
RDV 14h30 Aire de jeux, Place Jean-Moulin
Parc de l'Aleu :
RDV 14h30 à l'étang
Gants et sacs fournis par la municipalité



Saint-Arnauld
en Yvelines